

## Lycée Polyvalent Privé Saint ELOI

Lycée des METIERS de la maintenance industrielle, de l'électronique et de l'électrotechnique  
Etablissement sous contrat d'association, avec l'Etat

### Informations de rentrée 1GEN/TGEN et 1STI2D/TSTI2D

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre enfant pour cette nouvelle étape de sa scolarité.

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de votre enfant dans notre établissement vous trouverez ci-dessous les éléments indispensables pour débiter dans les meilleures conditions cette année scolaire :

#### **RENTREE LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 De 10H00 à 12H00**

- Présentation et accueil par la direction et la vie scolaire
- Accueil par le professeur principal
- Consignes particulières
- Emploi du temps

➤ Les élèves bénéficiant d'un Plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un Plan d'accueil individualisé (PAI) ou d'un Plan personnalisé de scolarisation (PPS), doivent impérativement fournir à Mme Mahut par mail [s.mahut@lycee-saint-eloi.com](mailto:s.mahut@lycee-saint-eloi.com) ou courrier tous les documents nécessaires à la mise en place des différents aménagements au plus tard le 9 septembre 2024 si non fourni à l'inscription.

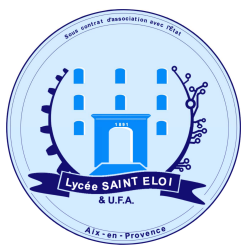
➤ La Région Sud en partenariat avec le Lycée saint Eloi cède à titre gratuit une tablette numérique qui sera remise à votre enfant courant septembre. L'objectif est d'éviter toute fracture numérique et de permettre l'utilisation des manuels scolaires (ils seront à télécharger dès réception), en donnant l'accès aux ressources et services numériques en ligne.

➤ Merci de fournir au professeur principal l'attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile le jour de la rentrée.

➤ Pour les élèves déjà scolarisés en 2023-2024 les frais de la mensualité de septembre seront à régler en ligne (par Carte Bancaire) sur votre espace Ecole directe avant le 31 août, les mensualités suivantes seront prélevées à partir du 10 octobre.

#### **DATES A RETENIR**

- **Mercredi 4 septembre début des cours (en fonction de l'emploi de temps)**
- **Mardi 10 septembre 17H30 réunion pour les nouveaux parents avec le chef d'établissement**
- **Mardi 10 septembre 18H30 réunion d'information avec le Professeur principal**
- **Jeudi 17 octobre réunion Parents/ Professeurs de 14H00 à 20H00 (inscription en ligne ultérieurement via Ecole Directe)**
- **Lundi 6 janvier journée pédagogique (pas de cours pour les élèves)**
- **Vendredi 2 mai et vendredi 9 pas de cours.**



## Lycée Polyvalent Privé Saint ELOI

Lycée des METIERS de la maintenance industrielle, de l'électronique et de l'électrotechnique  
Etablissement sous contrat d'association, avec l'Etat

### Informations de rentrée internat

**RENTREE DES INTERNES : LUNDI 02 SEPTEMBRE 2024**

**De 14h00 à 18h00**

Pour l'installation à l'internat les élèves et étudiants doivent prévoir :

- Un ensemble de literie complet 200 x 90 cm (draps, oreiller et taie d'oreiller, couverture ou couette).
- La carte vitale ou les copies de l'attestation de droit de sécurité sociale et de l'attestation des droits de complémentaire santé.
- Linge de lit (couette, draps, oreiller...)
- Deux cadenas : un pour l'armoire de la chambre, l'autre pour le casier.
- Une prise multiple avec interrupteur.
- Une lampe de bureau.
- Une valise avec le nécessaire pour la semaine.
- Un chèque de 40€ pour la vente de la housse de matelas (hygiène), la location du casier (obligatoire) et du badge digicode (accès sécurisé pour les élèves et étudiants).
- Un chèque de caution de 50€ pour la clé de la chambre et le badge du digicode. Ce chèque sera restitué lors du départ du lycée contre la remise des deux sésames.
- Un chèque de caution de 100€ pour la bonne tenue de la chambre. Ce chèque sera restitué après état des lieux lors du départ.

Le jour de la rentrée, les autorisations de sortie et le règlement intérieur spécifique à l'internat seront remis. L'ensemble de ces documents devra être complété, signé et rapporté auprès du référent de l'internat le lundi 09 septembre 2024.

**TOUT OBJET DE VALEUR OU APPAREIL ELECTRIQUE EST INTERDIT.**